

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE
VALENCIENNES

SERVICE
2022/n°85 – Sports – vie
Associative

DELIBERATION
2022

Nombre de Conseillers :
EXERCICE : 33
PRESENTS : 24
VOTANTS : 31

DATE DU 13 DECEMBRE 2022

DATE D’AFFICHAGE
07 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION
07 DECEMBRE 2022

OBJET:

Subventions aux Associations

Certifie le caractère exécutoire pour
avoir été transmis en
Sous-Préfecture le 20/12/22 et
publié (ou notifié) le 20/12/22

Le Maire,



Cette présente délibération peut faire
l'objet d'un recours auprès du
Tribunal Administratif dans un délai
de 2 mois à partir de sa publication
(ou notification).

VILLE DE BRUAY SUR

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

ID : 059-215901125-20221213-D85_2022-DE

L’an deux mil vingt deux, le Treize Décembre à 18 heures 00, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Polyvalente sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l’article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

PRESIDENCE de : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

Étaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, Mme GILSON Emmanuelle, M. WALCZAK Sylvain, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, Mme PAGLIA Sylvia, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, M. DELCOURT Benjamin, Mme CANIAU Nathalie, M. MOULIN Jérôme, M. GOSTIAUX Philippe, M. LECLERCQ Jacques, M. MUSY Frédéric

Conseillers ayant donné procuration :

Mme LUDOVISI Brigitte procuration M. DRUESNE Patrick
M. BIGAILLON Laurent procuration M. BROGNIET Patrick
Mme DELGARDE Marie-Tiphaine procuration M. LEMAIRE Pascal
M. LEMAY Frédéric procuration M. LEROUX Christiane
Mme. BELABDLI Angélique procuration Mme MENDOLA Nunziata
Mme VANDEPUTTE Valérie procuration M. DECROIX Patrick
M. MORTREUX Albert procuration Mme DUHAMEL Sylvia

Absents excusés : M. BECOURT Julien – Mme DYTRYCH Anne

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 décembre 2022 portant adoption du budget 2023,

Considérant que le budget 2023 prévoit un montant global de subventions au bénéfice des associations,

Considérant l’avis favorable de la commission Finances en date du 06 décembre 2023,

Considérant la politique volontariste de la Ville d’aider les associations locales en leur apportant un soutien financier, et que les associations concernées participent au développement d’actions d’intérêt local,

Considérant les demandes de subventions sollicitées par les associations communales reprises dans le tableau récapitulatif ci-dessous,

Considérant qu’il convient d’allouer des subventions, afin d’assurer le bon fonctionnement de ces associations locales,

En conséquence, il est demandé aux Conseil Municipal de se prononcer pour l’obtention de ces subventions pour 2023 et d’autoriser Madame le Maire de procéder à leurs règlements selon le tableau ci-dessous.

Associations	Président(e)s	Montant
APMB	Mme DELHAYE	19 500,00 €
Bruay Sports	M. DEGAND	11 000,00 €
Association TOP DANCE	Mme DUBREUIL	1 750,00 €

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération décrite comme ci-dessus à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,



S. DUHAMEL.